

J'ai été en contact avec une personne malade de la rougeole* Que faire?

[*même brièvement]

La rougeole est une maladie très contagieuse:

elle se transmet très facilement par l'air (postillons, toux, éternuements...)
aux personnes non vaccinées ou qui n'ont jamais eu la maladie.

Je suis né avant 1964

J'ai probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas **je suis protégé.**

Je suis né après 1963

Je vérifie mon carnet de vaccination:

J'ai reçu **2 doses** de vaccin contre la rougeole → Je suis protégé

J'ai eu la **rougeole** (confirmé par un médecin) → Je suis protégé

J'ai reçu **1 dose** de vaccin contre la rougeole → Je me vaccine dans les 72 heures après l'exposition*

- Je ne suis **pas vacciné**, ou
- Je n'ai pas mon carnet de vaccination, ou
- Je ne sais pas si j'ai déjà eu la rougeole



Une quarantaine de 21 jours est nécessaire, sauf si

- Je me vaccine dans les 72 heures après la première exposition pour être protégé.*
- J'ai une preuve sérologique d'immunité (je peux effectuer une sérologie pour confirmer une vaccination ou une rougeole antérieure).

Je ne peux pas être vacciné contre la rougeole

(Femmes enceintes, bébés de moins de 6 mois et personnes immunodéprimées)



Je consulte rapidement mon médecin pour un suivi adapté.

* Si vous n'avez pas pu vous vacciner dans les 72 heures après l'exposition, vous devriez:

- Surveiller les symptômes,
- En cas de symptômes, consulter rapidement votre médecin (le contacter d'abord par téléphone pour l'informer de votre état),
- Vous vacciner après 21 jours.

Les symptômes de la rougeole ressemblent au début à ceux de la grippe: fièvre, fatigue, toux, rhume, maux de gorge...
Signe distinctif: une éruption cutanée (plaques rouges), qui commence sur la tête et s'étend sur tout le corps quelques jours après les 1^{ers} symptômes.

Où se vacciner? Vous pouvez vous faire vacciner contre la rougeole chez votre médecin traitant. Il est aussi possible de se faire vacciner dans les pharmacies habilitées ([lien](#)), mais sans prise en charge par la LAMal.

→ Plus d'infos: www.ge.ch/rougeole / www.infovac.ch